



États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Fondation communautaire d'Ottawa
États financiers
pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Table des matières

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7

Rapport de la direction

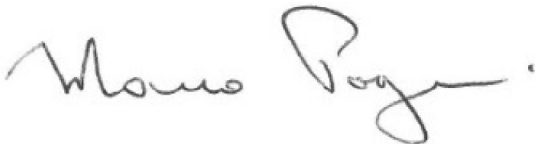
Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les états financiers de la Fondation communautaire d'Ottawa, (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, ainsi que l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, sont la responsabilité de la direction de la Fondation et ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes comptables suivies par la Fondation sont incluses résumées dans le résumé des principales méthodes comptables à la note 2 des états financiers. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent les exercices en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

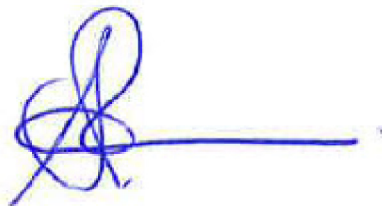
La direction de la Fondation maintient un système de contrôles internes conçu pour offrir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont autorisées et comptabilisées, et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles pour dresser les états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

Le Comité de finance et d'audit du Conseil d'administration de la Fondation a rencontré la direction et l'auditeur externe indépendant afin d'étudier les états financiers et de discuter de questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par Collins Barrow Ottawa s.r.l., auditeur externe indépendant nommé par la Fondation. Le rapport de l'auditeur qui accompagne les états financiers décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur audit et leur opinion quant aux états financiers de la Fondation.



Marco Pagani
Président-directeur général



Shelley Pelkey, FCPA, FCMA
Directrice, finances et administration

Le 25 avril 2017
Ottawa (Ontario)

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Fondation communautaire d'Ottawa

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation communautaire d'Ottawa, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, ainsi que l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation communautaire d'Ottawa au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Collins Barrow Ottawa s.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Le 25 avril 2017
Ottawa (Ontario)

Fondation communautaire d'Ottawa

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (en milliers de dollars)

(avec montants correspondants pour l'exercice clos le 31 décembre 2015)

	Fonds de dotation		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		Fonds d'opérations		Éliminations interfonds		Total des fonds	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Produits										
Dons	4 638 \$	2 613 \$	10 243 \$	11 698 \$	14 \$	15 \$	- \$	- \$	14 895 \$	14 326 \$
Fonds de dotation - FCO	-	-	-	-	111	123	(111)	(123)	-	-
Revenus de placement (note 5)	5 883	4 712	492	33	105	139	-	-	6 480	4 884
Fonds pour distribution - bienfaisance (note 5)	-	-	3 638	3 545	-	-	(3 638)	(3 545)	-	-
Frais de service (note 5)	-	-	-	-	1 489	1 471	(1 422)	(1 403)	67	68
Autres produits	-	-	344	317	8	3	(344)	(317)	8	3
	10 521	7 325	14 717	15 593	1 727	1 751	(5 515)	(5 388)	21 450	19 281
Charges										
Fonds pour distribution - bienfaisance (note 5)	3 638	3 545	-	-	-	-	(3 638)	(3 545)	-	-
Subventions et programmes	-	87	8 306	9 897	24	12	(455)	(440)	7 875	9 556
Frais de placement	404	411	30	231	25	26	-	-	459	668
Frais de service (note 5)	1 278	1 232	144	171	-	-	(1 422)	(1 403)	-	-
Salaires et avantages sociaux	-	-	-	-	1 276	1 179	-	-	1 276	1 179
Autres frais d'administration	-	-	-	-	443	374	-	-	443	374
Amortissement des immobilisations	-	-	-	-	10	16	-	-	10	16
	5 320	5 275	8 480	10 299	1 778	1 607	(5 515)	(5 388)	10 063	11 793
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	5 201	2 050	6 237	5 294	(51)	144	-	-	11 387	7 488
Solde des fonds, début de l'exercice	96 461	94 411	14 988	9 694	950	806	-	-	112 399	104 911
Solde des fonds, fin de l'exercice	101 662 \$	96 461 \$	21 225 \$	14 988 \$	899 \$	950 \$	- \$	- \$	123 786 \$	112 399 \$

Fondation communautaire d'Ottawa État de la situation financière

au 31 décembre 2016 (en milliers de dollars)

(avec montants correspondants au 31 décembre 2015)

	2016				2015			
	Fonds de dotation	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	Fonds d'opérations	Total des fonds	Fonds de dotation	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	Fonds d'opérations	Total des fonds
Actif								
Trésorerie	-	53	211	264	200	59	263	522
Comptes débiteurs	-	-	68	68	-	-	125	125
Placements (note 4)	101 362	21 172	7 639	130 173	95 961	14 971	7 405	118 337
Bien immobiliers (note 6)	300	-	-	300	300	-	-	300
Immobilisations (note 7)	-	-	9	9	-	-	13	13
	101 662	21 225	7 927	130 814	96 461	15 030	7 806	119 297
Passif et solde des fonds								
Passif								
Subventions à payer et charges à payer	-	-	99	99	-	42	63	105
Fonds d'organismes (note 8)	-	-	6 929	6 929	-	-	6 793	6 793
	-	-	7 028	7 028	-	42	6 856	6 898
Solde des fonds (note 3)								
Fonds de dotation								
Capital d'apport	96 879	-	-	96 879	92 241	-	-	92 241
Augmentation cumulée du capital	4 783	-	-	4 783	4 220	-	-	4 220
Fonds à durée déterminée et à épuisement du capital								
Capital d'apport	-	6 951	-	6 951	-	5 942	-	5 942
Augmentation cumulée du capital	-	581	-	581	-	393	-	393
Fonds disponibles pour distribution (note 5)	-	13 693	-	13 693	-	8 653	-	8 653
Fonds d'opérations	-	-	899	899	-	-	950	950
	101 662	21 225	899	123 786	96 461	14 988	950	112 399
	101 662	21 225	7 927	130 814	96 461	15 030	7 806	119 297

Au nom du Conseil d'administration :



Tim Redpath
Président du Conseil d'administration



Paul Sibué, CPA, CA
Trésorier

Fondation communautaire d'Ottawa

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (en milliers de dollars)

(avec montants correspondants pour l'exercice clos le 31 décembre 2015)

	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Dons reçus pour fins de distribution de bienfaisance et opérations	10 257 \$	11 713 \$
Revenus de placement reçus	2 765	3 931
Dépenses de subventions et programmes payées	(7 918)	(9 468)
Frais de placement payés	(458)	(668)
Salaires et avantages sociaux payés	(1 264)	(1 179)
Autres frais d'administration payés	(362)	(443)
Frais de service et autres revenus reçus	75	71
	3 095	3 957
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Contributions aux fonds de dotation	4 638	2 613
Retraits des fonds de dotation	-	(87)
Augmentation (diminution) nette des fonds d'organismes	136	(503)
	4 774	2 023
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Augmentation (diminution) nette des placements	(8 121)	(5 631)
Immobilisations achetées	(6)	(8)
	(8 127)	(5 639)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour l'exercice		
	(258)	341
Trésorerie, début de l'exercice	522	181
Trésorerie, fin de l'exercice	264 \$	522 \$

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 (en milliers de dollars)

(avec montants correspondants le 31 décembre 2015)

1. Nature des activités et des fonds de la Fondation

La Fondation communautaire d'Ottawa, (la « Fondation »), est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*; elle est aussi un organisme de bienfaisance enregistré exempté de l'impôt. La Fondation regroupe des dons de bienfaisance dans des fonds de dotation ou à usage restreint, à partir desquels des montants sont mis à disposition pour distribution aux fins de bienfaisance afin de répondre à un large éventail de besoins et d'intérêts communautaires - arts et autres activités culturelles, bourses d'études, recherche scientifique et médicale, protection de l'environnement et problèmes sociaux. Lorsque le Conseil d'administration de la Fondation l'autorise, des sommes sont affectées à une cause ou un organisme de bienfaisance selon les souhaits des donateurs.

Aux termes des statuts de prorogation (les « statuts ») de la Fondation établis conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, les activités de la Fondation sont restreintes à celles qui sont conformes aux dispositions touchant les organismes de bienfaisance de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (telle que modifiée). Les statuts exigent également que dans l'éventualité d'une dissolution, d'une mise en redressement ou d'une liquidation de la Fondation, tous les biens qui restent, après remboursement de ses dettes, seront distribués à une ou plusieurs organismes de bienfaisance reconnues au Canada.

Après le 31 décembre 2016, la Fondation a changé son nom légal à la Fondation Communautaire d'Ottawa.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Base de présentation

Les présents états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif qui font partie intégrante des principes comptables généralement reconnus au Canada et englobent les méthodes comptables importantes énoncées ci-après.

Méthode comptable

Fonds de dotation

La Fondation constate les apports selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Les dons destinés à des fonds de dotation individuels sont comptabilisés sous Capital d'apport. Les fonds de dotation sont établis pour les dons qui sont désignés à rester sous la direction de la Fondation à perpétuité. Les revenus de placement (pertes) du fonds de dotation et les déboursés pour couvrir les frais de service et les fonds pour distribution aux fins de bienfaisance (voir la note 5) sont comptabilisés sous Augmentation cumulée du capital dans les fonds de dotation.

La Fondation dispose de certains fonds de dotation dont des sommes sont affectées par les donateurs au soutien des activités de fonctionnement de la Fondation.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 (en milliers de dollars)

(avec montants correspondants le 31 décembre 2015)

2. **Résumé des principales méthodes comptables** (suite)

Méthode comptable (suite)

Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance

Les fonds pour distribution aux fins de bienfaisance sont des fonds affectés d'origine externe dans lesquels la Fondation porte les dons dont la distribution est orientée par les donateurs. Ces fonds peuvent revêtir diverses formes.

Les fonds à durée déterminée sont constitués de dons à durée définie qui, à l'échéance de la période, peuvent être transférés à un organisme de bienfaisance, placés de nouveau à la discrétion de l'organisation ou du donateur ayant établi le fonds, ou convertis en fonds de dotation. Ces fonds sont mis en commun avec les sommes portées dans le Fonds de dotation aux fins de placement et sont assujettis à la politique régissant les dépenses de la Fondation.

Les fonds à épuisement du capital sont constitués de dons assortis d'une date d'échéance, date à laquelle le don doit avoir été distribué en entier. Habituellement, pendant la durée du fonds définie par le donateur et sous réserve de ses instructions, les montants versés chaque année sont de valeur égale. Ces fonds sont mis en commun avec les sommes portées dans le Fonds de dotation aux fins de placement et sont assujettis à la politique régissant les dépenses de la Fondation.

Les fonds en transit sont constitués de dons à distribuer à court terme à des organismes de bienfaisance et qui sont investis dans des fonds du marché monétaire dans l'attente de la décision de distribution du donateur. Les fonds en transit sont classés dans les fonds disponibles pour distribution des Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance. En plus des dons spécifiques, la part des Fonds de dotation disponible pour distribution aux fins de bienfaisance est aussi classée en tant que Fonds disponible pour distribution dans les Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance.

Les gains (pertes) de placement des fonds à durée déterminée et des fonds à épuisement du capital, ainsi que les déboursés pour régler les frais de service et les subventions de bienfaisance (voir la note 5), sont comptabilisés sous Augmentation cumulée du capital.

Fonds d'opérations

Le produits et les charges liés au fonctionnement de la Fondation sont comptabilisés dans le Fonds d'opérations. Sous revenu (perte) de placement est aussi comptabilisé le revenu d'intérêt produit par le Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance dans l'attente des instructions des donateurs, habituellement le fruit d'instruments de placement portant intérêt. Les gains et les pertes résultant de la vente d'actions du Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance sont comptabilisés sous revenu (perte) de placement du Fonds d'opérations.

Fonds d'organismes

Les fonds d'organismes appartiennent à d'autres organismes de bienfaisance et sont mis en commun avec les actifs de la Fondation pour fins de placement. À l'état de la situation financière, les actifs des fonds d'organismes sont présentés dans les actifs de la Fondation mais sont contrebalancés par les passifs des fonds d'organismes. Les produits et les charges de ces fonds ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 (en milliers de dollars)

(avec montants correspondants le 31 décembre 2015)

2. **Résumé des principales méthodes comptables** (suite)

Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers en conformité avec les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif impose à la direction d'établir des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les actifs et les passifs constatés à la date des états financiers, de même que sur le montant des produits et des charges de la période de référence. Les résultats réels pourraient différer des estimations de la direction si d'autres éléments d'information étaient mis au jour dans l'avenir. Ces estimations et hypothèses doivent être revues régulièrement et, quand des ajustements s'imposent, ils doivent être signalés dans la période au cours desquelles on en a pris connaissance.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont des actifs ou passifs financiers de la Fondation en vertu desquels, règle générale, elle est autorisée à recevoir un montant en espèces ou un autre actif financier d'une tierce partie ou elle est tenue de remettre un montant en espèces ou un autre actif financier à une tierce partie. La valeur de tous les instruments financiers est établie selon leur juste valeur marchande au moment de leur comptabilisation initiale.

Les placements de la Fondation sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie, d'obligations et d'actions. Les placements englobent aussi des unités de sociétés de commandite, des contrats de change, des unités du Fonds de progrès communautaire et la valeur de rachat de polices d'assurance-vie.

Les obligations, les actions, les contrats de change et la valeur de rachat des polices d'assurance-vie sont comptabilisés à leur juste valeur marchande au cours du marché. La trésorerie et équivalents de trésorerie, qui incluent les certificats de placement et les bons du Trésor, sont comptabilisées à leur coût amorti, à savoir à un coût qui se rapproche de leur juste valeur marchande.

Le placement en unités du Fonds de placements immobiliers à capital variable, qui revêt la forme d'une société en commandite, est évalué à sa juste valeur marchande d'après les plus récents états financiers vérifiés du fonds, à savoir au 31 décembre 2016 (le 31 décembre 2015 en 2015). Le fonds de placements immobiliers à capital variable englobe des actifs nets dont les prix observables ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Par conséquent, ces états financiers indiquent la juste valeur marchande des unités du fonds établie par les gestionnaires du fonds selon la valeur marchande estimative des actifs nets sous-jacents en utilisant des méthodes d'évaluation industrielles généralement reconnues, dont des évaluations et des analyses de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les estimations de la juste valeur marchande sont établies à une date donnée, à la lumière d'information pertinente à propos des marchés financiers et immobiliers, ainsi que des instruments financiers du fonds. Comme il s'agit évidemment d'évaluations subjectives, fondées entre autres sur des incertitudes et des jugements de valeur, il ne s'agit certes pas d'évaluations d'une précision absolue et les valeurs obtenues peuvent différer de celles qui auraient pu être observées sur un marché réel. Les modifications aux hypothèses peuvent altérer considérablement la juste valeur marchande estimative.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 (en milliers de dollars)

(avec montants correspondants le 31 décembre 2015)

2. **Résumé des principales méthodes comptables** (suite)

Instruments financiers (suite)

Le placement en unités du Sustainable Opportunities Fund, qui revêt la forme d'une société en commandite (placements libellés en dollars américains), est évalué à sa juste valeur marchande d'après les plus récents états financiers du fonds, à savoir au 30 septembre 2016 (le 30 septembre 2015 en 2015). Le Sustainable Opportunities Fund détient des participations dans des fonds de placement privés établis à l'extérieur du Canada et dont les prix observables ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Par conséquent, ces états financiers indiquent la juste valeur marchande des unités du fonds établie par le commandité du fonds selon la valeur des soldes des comptes de capital, valeur rajustée en fonction de divers facteurs, entre autres, des caractéristiques de la participation, dont les droits, obligations et restrictions. Les estimations de la juste valeur marchande sont établies à une date donnée, à la lumière d'information à propos de l'actif net du fonds. Comme il s'agit évidemment d'évaluations subjectives, fondées entre autres sur des incertitudes et des jugements de valeur, il ne s'agit certes pas d'évaluations d'une précision absolue et les valeurs obtenues peuvent différer de celles qui auraient pu être observées sur un marché réel. Les modifications aux hypothèses peuvent altérer considérablement la juste valeur marchande estimative.

Le placement en unités dans le Fonds du progrès communautaire est évalué au prix coûtant moins toute réduction nécessaire pour baisse de valeur des actifs, aucune dans le cas présent. Il s'agit d'un placement en actions dont les prix observables ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Le Fonds du progrès communautaire a pour mandat de mettre en commun les fonds reçus des souscripteurs dans le but de générer un rendement positif en consentant des prêts à des organismes de bienfaisance et sans but lucratif et, toujours en lien avec son mandat, de renforcer les compétences et les connaissances financières de ces organismes.

L'acquisition et la liquidation de placements sont constatées le jour de la transaction. Les gains (pertes) de placement englobent les gains et les pertes réalisés et non réalisés calculés selon la méthode du coût moyen, en incluant les intérêts courus et dividendes reçus et les gains et pertes sur change.

Les comptes débiteurs, les subventions à payer et charges à payer et le passif des fonds d'organisme sont comptabilisés au prix coûtant, prix qui se rapproche de leur juste valeur marchande, en raison de la nature à court terme de ces actifs et passifs.

Pertes de valeur

Les actifs financiers évalués au prix coûtant ou au prix amorti font l'objet d'un test de dépréciation lorsque les indicateurs de dépréciation le justifient. Le montant de la réduction de la valeur est constaté dans l'état des résultats. Une perte de valeur constatée antérieurement peut être compensée à même le gain de valeur, soit directement, soit en rajustant le compte de réserve, pourvu que ce montant ne soit pas supérieur au montant qui aurait été déclaré à la date de la contrepassation si la perte de valeur n'avait pas été constatée antérieurement. Le montant de la contrepassation doit être constaté dans l'état des résultats.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 (en milliers de dollars)

(avec montants correspondants le 31 décembre 2015)

2. **Résumé des principales méthodes comptables** (suite)

Frais de transaction

La Fondation constate ses frais de transaction dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds durant la période au cours de laquelle ils ont été subis pour ce qui est des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur marchande. Cependant, pour ce qui est des instruments financiers qui ne seront pas comptabilisés à leur juste valeur marchande une fois effectuée leur comptabilisation initiale, à savoir les instruments évalués au prix coûtant ou au prix amorti, les valeurs initiales de comptabilisation sont rajustées en soustrayant les frais de transaction qui sont directement imputables à leur montage, leur émission ou leur prise en charge.

Devises étrangères

Les placements détenus en devises étrangères sont exprimés en dollars canadiens comme suit :

- la valeur comptable des placements au taux de change en vigueur à la fin de leur période respective; et
- l'acquisition et la liquidation de placements au taux de change en vigueur à la date de la transaction des opérations correspondantes.

Trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie de la Fondation, la trésorerie et équivalents de trésorerie, indiqués dans la liste des placements (voir la note 4) sont exclus des flux de trésorerie et font partie intégrante des activités de placement de la Fondation.

Contrats de change

La Fondation conclut des contrats de change à terme avec des contreparties autorisées à des fins de couverture seulement. Les montants des contrats ouverts sont présentés dans la liste des placements (voir la note 4). À la fin de l'exercice, la valeur de ces contrats est équivalente au gain ou à la perte qui serait réalisé si les positions devaient être liquidées, et les changements au niveau des gains ou des pertes durant l'exercice sont comptabilisés comme revenus de placement (pertes) aux états financiers. À la clôture des contrats, tout gain ou perte supplémentaire est comptabilisé comme revenus de placement (pertes) aux états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. Leur amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Ameublement	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Les immobilisations entièrement amorties sont radiées et supprimées des états financiers.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 (en milliers de dollars)

(avec montants correspondants le 31 décembre 2015)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Biens immobiliers

Les biens immobiliers sont comptabilisés à la valeur d'expertise, cette valeur ayant été déterminée par un évaluateur indépendant au moment du don.

Dons de biens et de services

La Fondation reçoit parfois gratuitement des biens ou du matériel de diverses sources. Les dons importants de ce genre sont comptabilisés selon leur juste valeur estimative au moment du don.

La Fondation bénéficie aussi des services de bénévoles. Vu la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les dons de services ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

Ventilation des charges

Les salaires, les avantages sociaux et les autres frais administratifs présentés dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds représentent le montant total versé à ce titre durant l'exercice. Ces montants n'ont pas été répartis sur une base fonctionnelle parmi les diverses activités de bienfaisance et les divers programmes de la Fondation.

3. Capital

En ce qui a trait à la gestion du capital de ses fonds de dotation, la Fondation a pour objectif de :

- conserver le capital de ses fonds de dotation de façon permanente; et
- produire des revenus de placement pour financer les subventions de bienfaisance et les frais de service, les deux étant établis suivant des taux fixes.

À long terme, les revenus de placement devraient excéder les déboursés. Évidemment, comme les subventions et les frais de service sont établis selon des taux fixes, le montant réel déboursé au cours d'une année donnée sera forcément inférieur ou supérieur aux revenus de placement réels générés pour cette même année. L'objectif à long terme est cependant de veiller à conserver de façon permanente le capital des fonds de dotation. Pour de plus amples renseignements sur la politique de la Fondation concernant ses subventions et ses frais de service, se reporter à la note 5 des présents états financiers.

Le Comité des investissements de la Fondation fait des recommandations au Conseil d'administration sur tous les aspects des politiques de placement et de gestion des investissements de la Fondation. Chaque trimestre, le Comité passe en revue les actifs de la Fondation et l'état de ses investissements, et assure la conformité du programme d'investissement avec les politiques et procédures approuvées par le Conseil d'administration de la Fondation. Plus particulièrement, le Comité doit :

- recommander la nomination des conseillers en placements ainsi que leurs honoraires;
- établir les objectifs et lignes directrices en matière de rendement des placements pour les conseillers en placements;
- surveiller le rendement des placements par rapport aux objectifs établis; et
- rencontrer périodiquement les conseillers en placements.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 (en milliers de dollars)

(avec montants correspondants le 31 décembre 2015)

4. Placements

Voici les placements de la Fondation :

	2016		2015	
	Valeur comptable	Part du portefeuille en %	Valeur comptable	Part du portefeuille en %
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au coût amorti s'approchant de la juste valeur	16 079 \$	12,4	11 623 \$	9,8
Obligations, juste valeur				
Gouvernements	18 366	14,1	16 285	13,8
Sociétés	18 050	13,9	16 678	14,0
	36 416	28,0	32 963	27,8
Actions, juste valeur				
Canadiennes	27 430	21,1	21 153	17,9
Américaines	23 071	17,7	22 452	19,0
Étrangères (autres qu'américaines)	12 662	9,7	17 113	14,4
	63 163	48,5	60 718	51,3
Gain non réalisé (perte) – contrats de change à terme de 5 500 \$US, (5 500 \$US en 2015), juste valeur	(221)	(0,2)	(583)	(0,5)
Autres placements				
Fonds de placements immobiliers à capital variable, juste valeur	10 026	7,7	9 411	8,0
Sustainable Opportunities Fund (US), juste valeur	3 237	2,5	2 804	2,4
Fonds de progrès communautaire, prix coûtant	945	0,7	945	0,8
Valeur de rachat de polices d'assurance-vie, juste valeur	528	0,4	456	0,4
	14 736	11,3	13 616	11,6
	130 173 \$	100,0	118 337 \$	100,0

Les placements de la Fondation l'exposent à des risques associés aux instruments financiers. Les risques les plus importants auxquels doit faire face la Fondation à cet égard, de même que les pratiques de gestion propres à chacun, sont présentés ci-dessous.

Gestion des risques financiers

La Fondation est exposée à divers risques financiers en raison de ses activités de placement. Aussi, elle a adopté des politiques, des normes et des procédures de placement afin d'éviter les risques excessifs de perte et de moins-value des actifs et de définir des attentes raisonnables quant au rendement des placements en tenant compte de leur nature. Le risque maximal lié aux placements auquel est sujet la Fondation est équivalent à la valeur comptable de ses placements.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 (en milliers de dollars)

(avec montants correspondants le 31 décembre 2015)

4. Placements (suite)

Gestion des risques financiers (suite)

C'est d'abord et avant tout le Comité des investissements qui se charge de mettre en application les pratiques de gestion des risques de la Fondation. Il lui appartient d'examiner la politique de placement au moins une fois par année afin de s'assurer qu'elle est adaptée aux objectifs convenus de la Fondation en matière de déboursés. Le Comité travaille en outre de concert avec un conseiller en placements pour surveiller le rendement trimestriel obtenu par tous les gestionnaires de placements pour s'assurer qu'ils rencontrent les objectifs de placement de la Fondation. Le Conseil d'administration, sur la recommandation du Comité des investissements, peut décider de remplacer le conseiller en placements et l'un ou l'autre des gestionnaires de placements.

- *Risque de marché*

Le risque de marché, c'est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement varient en raison des fluctuations des cours du marché. Les trois types possibles de risque du marché – risques liés au taux de change, au taux d'intérêt et au prix – sont décrits ci-après.

Risque lié au taux de change

Le risque lié au taux de change représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations du taux de change de devises étrangères. La Fondation est exposée à un tel risque compte tenu de ses placements dans des titres étrangers. Au 31 décembre 2016, la Fondation détenait 29,9 % (35,8 % en 2015) de la valeur comptable de ses placements dans des instruments sujets aux fluctuations du taux de change. Le risque lié au taux de change sur la tranche des titres américains du portefeuille de la Fondation est en partie géré au moyen de contrats de change à terme. Au 31 décembre 2016, la Fondation avait couvert environ 23,8 % (24,5 % en 2015) de la juste valeur – en dollars américains – de ses titres américains. Une augmentation de 10 % de la valeur du dollar canadien entraînerait une diminution de 1 720 \$ (975 \$ en 2015) de la valeur – en dollars canadiens – des titres américains non couverts. Bien qu'au 31 décembre 2016 les placements étrangers autres qu'américains comptaient pour 12,2 % (16,8 % en 2015) du portefeuille de placements de la Fondation, la direction a décidé de ne pas recourir à une opération de couverture concernant les autres devises étrangères car, à son avis, le nombre élevé de devises assure une diversification et sert, dans une certaine mesure, de moyen de couverture.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque lié au taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un investissement à revenu fixe varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les investissements à revenu fixe de la Fondation, qui englobent des obligations de gouvernements canadiens et de sociétés canadiennes, sont exposés à des risques liés au taux d'intérêt. En général, les termes jusqu'à échéance plus longs des obligations ont un risque accru de taux d'intérêt. Les gestionnaires de placements de la Fondation prennent des mesures dans le but de gérer avec diligence le portefeuille d'obligations et d'atténuer les risques.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 (en milliers de dollars)

(avec montants correspondants le 31 décembre 2015)

4. Placements (suite)

- *Risque de marché (suite)*

Risque lié au taux d'intérêt (suite)

Les termes jusqu'à échéance des obligations sont les suivants :

Échéance	2016		2015	
	Juste valeur	Part des obligations en %	Juste valeur	Part des obligations en %
Moins de 1 an	233 \$	0,6	777 \$	2,4
1 an à 3 ans	7 510	20,6	10 520	31,9
3 ans à 5 ans	10 626	29,2	10 766	32,6
5 ans à 7 ans	7 347	20,2	6 092	18,5
7 ans à 10 ans	7 776	21,4	2 836	8,6
Plus de 10 ans	2 924	8,0	1 972	6,0
	36 416 \$	100,0	32 963 \$	100,0

Au 31 décembre 2016, si les taux d'intérêt nominaux avaient augmenté (diminué) de 1 % et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, la juste valeur des obligations aurait augmenté (diminué) de 4,9 % (4,7 % en 2015).

Autre risque lié au prix

Il s'agit du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des cours du marché (autres que les risques liés au taux d'intérêt ou au taux de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs particuliers à cet instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur l'ensemble des instruments financiers semblables négociés sur le marché. Conformément à ses politiques de placement, la Fondation doit répartir ses placements parmi un vaste éventail de valeurs mobilières et diversifier géographiquement son portefeuille afin qu'il soit constitué d'actions canadiennes et étrangères. Des limites sont établies quant à la valeur d'un placement donné au sein du portefeuille et quant au pourcentage détenu des actions en circulation. Les pertes maximales découlant du risque lié au prix correspondent à la valeur comptable du portefeuille. Au 31 décembre 2016, une part de 63 163 \$ (60 718 \$ en 2015) du portefeuille était composée d'actions négociées sur des marchés actifs.

Les investissements dans le Fonds de placements immobiliers à capital variable et le Sustainable Opportunities Fund sont aussi sujets à des risques liés au prix car la Fondation devrait, le cas échéant, essayer les pertes à la hauteur de ses placements dans chacun des fonds.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 (en milliers de dollars)

(avec montants correspondants le 31 décembre 2015)

4. Placements (suite)

- *Risque de marché (suite)*

Autre risque lié au prix (suite)

Au 31 décembre 2016, si la juste valeur des placements en actions de la Fondation, dont ses placements dans le Fonds de placements immobiliers à capital variable et le Sustainable Opportunities Fund, avait augmenté (diminué) de 10 %, tout étant égal par ailleurs, la juste valeur de ses placements aurait augmenté (diminué) de 7 643 \$ (7 293 \$ en 2015).

Analyses de sensibilité

Les analyses de sensibilité présentées dans cette note doivent être utilisées avec prudence car les variations sont hypothétiques et ne sont pas indicatives du rendement futur. Les sensibilités présentées ont été calculées à partir des soldes de clôture et leur montant variera en raison des fluctuations des soldes dans l'avenir. En outre, dans les analyses de sensibilité, l'incidence d'une variation d'une hypothèse particulière sur la valeur comptable des instruments financiers a été calculée indépendamment de toute variation dans les autres hypothèses. Les variations réelles d'un facteur donné peuvent entraîner des variations d'un autre facteur, lesquelles peuvent amplifier ou neutraliser l'incidence sur la juste valeur de l'instrument financier.

- *Risque de crédit*

Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations et qu'il en résulte pour l'autre partie une perte financière. La Fondation est exposée à des risques de crédit au titre de ses trésorerie et équivalents de trésorerie, de ses obligations de gouvernements canadiens et de sociétés canadiennes et de ses contrats de change à terme en position de gain non réalisé. Les risques de crédit découlant de ces instruments financiers sont généralement limités à la valeur comptable des placements dont la liste a été présentée plus tôt dans la présente note. La Fondation atténue ses risques de crédit en restreignant les obligations qu'elle détient à celles qui sont facilement négociables et, règle générale, à celles qui sont assorties d'une cote d'au moins A- sur l'acquisition. Au 31 décembre 2016, 97,1 % (93,1 % en 2015) de la juste valeur des obligations détenues par la Fondation était de cote A- ou mieux. Durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, deux obligations d'une valeur totale de 1 563 \$ ont été révisées à la baisse, leur cote passant à BBB+. Une obligation a été vendue avant le 31 décembre 2016. La valeur de l'obligation restante était de 1 039 \$ en fin d'exercice. (Durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, trois obligations d'une valeur totale de 2 150 \$ ont été révisées à la baisse, leur cote étant dorénavant de BBB+. Ces placements ont été vendus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016).

Les gestionnaires de placements de la Fondation prennent des mesures dans le but de gérer avec diligence le portefeuille d'obligations et d'atténuer les risques.

Les placements dans le Fonds de progrès communautaire et la valeur de rachat des polices d'assurance-vie sont aussi visés par des risques de crédit car la Fondation devrait, le cas échéant, essayer les pertes à la hauteur de ses placements.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 (en milliers de dollars)

(avec montants correspondants le 31 décembre 2015)

4. Placements (suite)

- *Risque de concentration*

Le risque de concentration représente le risque qu'un portefeuille fera l'objet d'une plus grande exposition en raison d'une concentration des placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou dans des valeurs sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres semblables. Le Comité des investissements de la Fondation atténue les risques de concentration en s'assurant que la composition du portefeuille est conforme à la politique de placement qui précise et limite la composition géographique du portefeuille et limite la valeur des placements individuels. Le Comité des investissements de la Fondation vérifie la concentration du portefeuille à chaque trimestre.

- *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité représente le risque de ne pas pouvoir produire suffisamment de liquidités ou de trésorerie et équivalents de trésorerie, en temps opportun et de façon efficiente, pour satisfaire les besoins en dépenses de la Fondation. La Fondation atténue ses risques de liquidité en limitant la plupart de ses placements aux instruments financiers qui sont largement distribués dans les marchés actifs et, par conséquent, dont elle peut facilement se départir.

La Fondation a trois catégories de placement qui ne sont pas transigés sur des marchés actifs. Dans le cas du Fonds de progrès communautaire, les placements sont bloqués jusqu'en 2017 et la Fondation ne peut revendre librement les unités acquises, hormis moyennant certaines exceptions. Le Fonds de placements immobiliers à capital variable est assorti d'une durée de vie allant jusqu'à 2019 et la revente anticipée d'unités est assujettie à des frais de 5 %. Le placement dans le Sustainable Opportunities Fund doit courir jusqu'en 2028 et tout retrait anticipé doit recevoir l'aval du commandité du fonds. Ce consentement peut être accordé ou refusé à la seule discrétion du commandité. La valeur totale de ces trois catégories d'instruments financiers est de 14 208 \$ ou 10,9 % (13 160 \$ ou 11,2 % en 2015) de la valeur comptable totale des placements de la Fondation. Comme 89,1 % (88,8 % en 2015) du portefeuille de la Fondation est constitué de placements très liquides, la direction estime qu'il n'y a pas de risque important de liquidité.

5. Revenus de placement, subventions de bienfaisance et frais de service

Les revenus de placement des fonds de dotation et des fonds à durée déterminée et à épuisement du capital servent à attribuer des subventions de bienfaisance et à régler les frais de service.

La politique de la Fondation sur le subventionnement à même des fonds de dotation et des fonds à durée déterminée stipule que le montant total des subventions de bienfaisance attribuées une année donnée à même un fonds de dotation ou un fonds à durée déterminée est fixée à 4,25 % de la valeur marchande moyenne de clôture du fonds de dotation ou du fonds à durée déterminée durant les 12 trimestres prenant fin le 31 décembre de l'année précédente. Cette politique vise à assurer la stabilité du niveau à long terme des subventions de bienfaisance. Le montant des subventions de bienfaisance d'une année donnée, calculé en

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 (en milliers de dollars)

(avec montants correspondants le 31 décembre 2015)

5. Revenus de placement, subventions de bienfaisance et frais de service (suite)

vertu de la présente politique, sera transféré du fonds de dotation ou du fonds à durée déterminée aux fonds pour distribution du Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance le 1^{er} janvier de l'année d'attribution des subventions.

La politique de la Fondation sur les frais de service stipule que les frais de service perçus de tous les fonds de dotation étenus et administrés sont calculés selon une échelle mobile d'après la valeur marchande moyenne de clôture du fonds des 12 trimestres précédents ou selon le taux convenu dans l'entente.

Par ailleurs, tous les fonds en transit non liés à un fonds de dotation sont assujettis dès réception à des frais de 2 % ainsi qu'à des frais de service sur les fonds restants détenus à la fin de chaque trimestre.

Les revenus de placement ont été constitués des éléments suivants :

	2016	2015
Intérêts et dividendes	2 765 \$	3 931 \$
Gains de placement	3 715	953
	6 480 \$	4 884 \$

6. Biens immobiliers

La Fondation est copropriétaire de Fairfields, une propriété historique classée. Cette propriété est comptabilisée à la valeur d'expertise déterminée par un évaluateur indépendant au moment du don. Les dépenses de gestion et d'entretien de la propriété sont financées par un fonds de dotation désigné.

7. Immobilisations

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique et logiciels	7 \$	4 \$	3 \$	6 \$
Ameublement	9	3	6	4
Améliorations locatives	-	-	-	3
	16 \$	7 \$	9 \$	13 \$

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 (en milliers de dollars)

(avec montants correspondants le 31 décembre 2015)

7. **Immobilisations** (suite)

Au 31 décembre 2015, le coût total et l'amortissement cumulé des immobilisations étaient respectivement de 40 \$ et de 27 \$, résultant en une valeur comptable nette de 13 \$.

Des immobilisations entièrement amorties ayant un coût et un amortissement cumulé de 30 \$ et, par conséquent, une valeur comptable nette nulle à la fin de l'exercice financier précédent, à savoir au 31 décembre 2015, ont été radiées durant l'exercice 2016 et retirées des états financiers de la Fondation.

8. **Fonds d'organismes**

Les ententes concernant des fonds d'organismes sont taillées sur mesure aux besoins particuliers des organisations concernées et peuvent prévoir des clauses exigeant un préavis d'un an de résiliation de l'entente ou sont d'une durée précisée assortie d'une option de renouvellement.

Les fonds des organismes suivants sont regroupés avec les fonds de la Fondation aux fins de placement :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Fondation Peter Gzowski pour l'alphabétisation	5 754 \$	5 636 \$
Brockville Community Foundation	902	884
Services à la famille Ottawa	155	155
Ville d'Ottawa (Fonds de fiducie pour athlètes handicapés)	118	118
	<u>6 929 \$</u>	<u>6 793 \$</u>

9. **Dons reportés**

Assurance-vie

La Fondation a été désignée comme bénéficiaire de polices d'assurance-vie. Au 31 décembre 2016, le montant estimé des polices d'assurance-vie dont la Fondation était la propriétaire et la bénéficiaire totalisait 4 373 \$ (4 323 \$ en 2015). Les primes payées au cours de l'exercice 2016 par les donateurs assurés ont totalisé 76 \$ (108 \$ en 2015). Ces montants sont comptabilisés tant comme revenus que dépenses dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

Certaines polices d'assurance-vie ont une valeur de rachat, valeur qui a été comptabilisée au montant de 528 \$ (456 \$ en 2015) dans les placements (voir la note 4).

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 (en milliers de dollars)

(avec montants correspondants le 31 décembre 2015)

9. **Dons reportés** (suite)

Legs

La Fondation a été désignée comme bénéficiaire de certaines successions. Le montant de ces promesses de don est difficilement estimable.

10. **Engagements**

La Fondation a conclu des baux dont les échéances s'étalent jusqu'au 31 mars 2027 et dont les montants bruts sont présentés ci-dessous par exercice. Le bail le plus important concerne la location de locaux à bureaux.

2017	141 \$
2018	118
2019	118
2020	118
2021	112
Après	<u>626</u>
	<u>1 233 \$</u>

En plus des baux, la Fondation s'est engagée à acheter des unités du Fonds de progrès communautaire à la hauteur de 1 080 \$. Au 31 décembre 2016, elle en avait déjà acquis pour une somme de 945 \$ (voir la note 4).

La Fondation s'est également engagée à faire des placements d'une valeur globale de 5 000 \$US dans le Sustainable Opportunities Fund, pour lequel un montant de 2 650 \$US (voir la note 4) avait été acquis au 31 décembre 2016.

La Fondation s'est engagée à acheter des unités du New Market Fund à hauteur de 1 000 \$. Aucune unité n'avait été acquise au 31 décembre 2016. Cependant, des frais de clôture de 1 % totalisant 10 \$ ont été réglés. Le New Market Fund est une société en commandite qui investit dans des logements locatifs abordables. Lorsque les unités sont acquises, elles sont évaluées au prix coûtant moins toute réduction de valeur pertinente. Il s'agit d'un placement en actions dont les prix observables ne sont pas cotés sur un marché actif. Tout comme le placement de la Fondation dans le Fonds de progrès communautaire, ce placement fait partie de l'initiative des placements d'impact de la Fondation.

Dans le cours de ses activités, la Fondation conclut régulièrement des ententes visant l'achat de divers services et fournitures. Certaines de ces ententes s'étendent au-delà de la fin de l'exercice 2016. Selon la direction, ces ententes s'inscrivent dans le cours normal des activités de la Fondation, ne sont pas anormales en ce qui concerne leur montant ou leur nature, et ne comprennent pas de risque spéculatif élevé.

Fondation communautaire d'Ottawa Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 (en milliers de dollars)

(avec montants correspondants le 31 décembre 2015)

11. Montants et informations financières de l'exercice précédent

Dans certains cas, des montants et informations financières de l'exercice 2015 ont dû être reclassés pour être conforme à la présentation des états financiers et de l'information financière de l'exercice 2016.
